

Migrants

Un plan national de santé pour bientôt

Laila Zerrou

lzerrou@aujourd'hui.ma

Le Maroc s'apprête à élaborer un plan national de santé au profit des migrants. Le ministère de la santé et le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration ont organisé les 21 et 22 janvier à Rabat un atelier réunissant plusieurs spécialistes en la matière, notamment les représentants des Agences des Nations Unies (OMS, Unicef, ONU Femmes, HCR, Onu-Sida, PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette rencontre était destinée à recueillir des recommandations qui serviront à l'élaboration de ce nouveau plan dont les objectifs sont ambitieux. Ce plan permettra de garantir l'accès des migrants aux services de prévention et de soins et d'améliorer leur prise en charge au sein des structures de santé. Il est aussi question d'améliorer le système de surveillance de l'état de santé de la population migrante et de former et sensibiliser les professionnels de santé à la prise en charge des besoins sanitaires spécifiques des migrants, notamment les maladies tropicales.

Le secrétaire général du ministère de la santé, Abdelali Belghiti Alaoui, a indiqué que depuis le lancement en 2014 de l'opération de régularisation des migrants en situation irrégulière, près de 18.694 migrants ont bénéficié de la régularisation de leur situation administrative. Toutefois, ce dernier a reconnu que l'effectif des migrants en situation irrégulière reste difficile à connaître, en raison de leur mobilité importante et des difficultés de leur identification. Selon les estimations de l'OIM, l'effectif des migrants qui vivent au

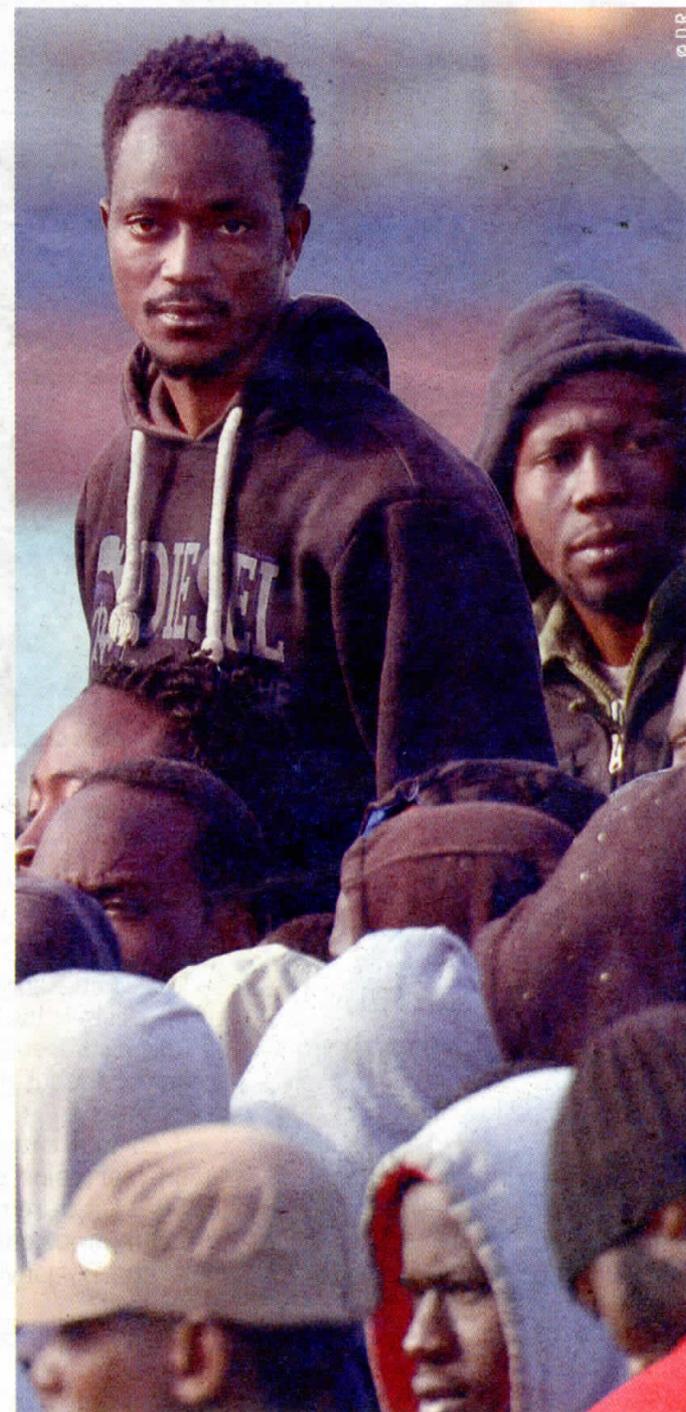
Maroc en situation irrégulière a nettement augmenté au cours des dix dernières années et oscille entre 10.000 et 20.000. La plupart d'entre eux souffrent de plusieurs maladies comme le signale une étude du ministère de la santé réalisée en 2013. Selon les résultats de cette enquête, 50% souffrent de morbidités diverses dont les plus fréquentes sont les troubles psychologiques, les troubles digestifs et les pathologies infectieuses (paludisme, tuberculose, IST). Autre chiffre important : 35% ont déclaré être victimes de violence. Selon la même étude, plus de 90% des migrants ont accès aux services de soins, plus de 95% des femmes accouchent dans

les services de santé et 90% des enfants bénéficient de prestations de vaccination. Il faut aussi relever que le plan national de lutte contre le sida a permis à plus de 10.000 migrants de bénéficier gratuitement des prestations de dépistage du VIH et plus de 290 prestations de trithérapie antirétrovirale ont été réalisées dans

les centres de prise en charge. En outre, cette population bénéficie gratuitement des prestations de diagnostic et de prise en charge du paludisme, de la tuberculose, de la leishmaniose et des Infections sexuellement transmissibles (IST).

Rappelons qu'un projet de loi sur la migration a été finalisé et est actuellement en instance d'approbation. Ce texte législatif institue plusieurs mesures relatives à la mise en œuvre des droits des migrants, y compris le droit d'accès aux soins, et les libertés des étrangers ainsi que leurs obligations depuis leur entrée sur le territoire marocain.

Ce plan permettra de garantir l'accès des migrants aux services de prévention et de soins et d'améliorer leur prise en charge au sein des structures de santé.



50% des migrants souffrent de morbidités diverses dont les plus fréquentes sont les troubles psychologiques, les troubles digestifs et les pathologies infectieuses (paludisme, tuberculose, IST).